

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Solution résineuse X 50
- **Code du produit:** 1234567890
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Catégorie du produit** PC19 Intermédiaire
- **Catégorie du procédé**
PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
- **Catégorie de rejet dans l'environnement** ERC2 Formulation de préparations
- **Catégorie de l'article** AC13 Articles en plastique
- **Emploi de la substance / de la préparation** Matière première pour résines synthétiques
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Chemix GmbH
Chemixstraße 17
A-5020 Salzburg
Tel.: 0043/662/21 22 23
- **Service chargé des renseignements:** Département sécurité du produit
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Pendant les heures normales d'ouverture: Département protection de l'environnement, sinon: service incendie (interne à l'entreprise).

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**

Flam. Liq. 3	H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Acute Tox. 5	H333 Peut être nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2A	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Repr. 2	H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Voie d'exposition: Respiration/ Inhalation.
STOT SE 3	H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT RE 2	H373 Risque présumé d'effets graves pour le système digestif à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Contact avec la peau.
Asp. Tox. 1	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 2	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
toluène

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.09.2015

Numéro de version 2.3

Révision: 11.09.2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut être nocif par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour le système digestif à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Contact avec la peau.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Mélanges
· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; ⚠ Eye Irrit. 2A, H319; ⚠ Skin Sens. 1, H317	25-50%
108-88-3	toluène ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Repr. 2, H361; ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; ⚠ STOT SE 3, H336	20-<25%
141-78-6	acétate d'éthyle ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2A, H319; ⚠ STOT SE 3, H336	20-<25%
78-92-2	butanol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Eye Irrit. 2A, H319; ⚠ STOT SE 3, H335-H336	2,5-<10%
67-63-0	propane-2-ol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2A, H319; ⚠ STOT SE 3, H336	2,5-<10%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CD

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.09.2015

Numéro de version 2.3

Révision: 11.09.2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 2)

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**

- **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Indications destinées au médecin:**

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

Sable. Ne pas utiliser d'eau.

CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- **Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

- **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

CD

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.09.2015

Numéro de version 2.3

Révision: 11.09.2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 3)

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 3
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

108-88-3 toluène

PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 200 ppm Valeur plafond: 300; 500* ppm *10-min peak per 8-hr shift
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 560 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m ³ , 100 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur à long terme: 75 mg/m ³ , 20 ppm BEI

141-78-6 acétate d'éthyle

PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 1400 mg/m ³ , 400 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 1400 mg/m ³ , 400 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur à long terme: 1440 mg/m ³ , 400 ppm

78-92-2 butanol

PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 450 mg/m ³ , 150 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 455 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 305 mg/m ³ , 100 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur à long terme: 300 mg/m ³ , 100 ppm

67-63-0 propane-2-ol

PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 980 mg/m ³ , 400 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 1225 mg/m ³ , 500 ppm Valeur à long terme: 980 mg/m ³ , 400 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 984 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 492 mg/m ³ , 200 ppm BEI

(suite page 5)

CD

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.09.2015

Numéro de version 2.3

Révision: 11.09.2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 4)

· DNEL	
108-88-3 toluène	
Oral	DNEL 10 mg/kg/day (consumer) (Long Time Systemic)
· Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
108-88-3 toluène	
BEI (U.S.A.)	0,02 mg/L Medium: blood Time: prior to last shift of workweek Parameter: Toluene
	0,03 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Toluene
	0,3 mg/g creatinine Medium: urine Time: end of shift Parameter: o-Cresol with hydrolysis (background)
67-63-0 propane-2-ol	
BEI (U.S.A.)	40 mg/L Medium: urine Time: end of shift at end of workweek Parameter: Acetone (background, nonspecific)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition**· Équipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.09.2015

Numéro de version 2.3

Révision: 11.09.2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 5)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	77 °C

· Point d'éclair 26 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Température d'inflammation: 390 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	11,5 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 97 hPa

· Densité: Non déterminée.

· Densité relative Non déterminé.

· Densité de vapeur. Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques:	50,0 %
VOC (CE)	50,00 %

Teneur en substances solides: 50,0 %

· Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

CD

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.09.2015

Numéro de version 2.3

Révision: 11.09.2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 6)

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	25000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	558 mg/l (rat)

108-88-3 toluène

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	5320 mg/l (souris)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD50	5620 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	1600 mg/l (rat)

78-92-2 butanol

Oral	LD50	6480 mg/kg (rat)
------	------	------------------

67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5045 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Repr. 2

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.

(suite page 8)

CD

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.09.2015

Numéro de version 2.3

Révision: 11.09.2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 7)

- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
 - Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 - Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 - Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 - Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
 - Toxique pour les organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
 - Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1866
- **Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** RÉSINE EN SOLUTION, Dispositions spéciales 640E,
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG, IATA** RESIN SOLUTION

- **Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR**



- **Classe** 3 Liquides inflammables.
- **Étiquette** 3

- **IMDG, IATA**



- **Class** 3 Liquides inflammables.
- **Label** 3

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.09.2015

Numéro de version 2.3

Révision: 11.09.2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 8)

· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement:	<i>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)</i>
· Marquage spécial (ADR):	<i>Signe conventionnel (poisson et arbre)</i>
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS:	<i>Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,<u>S-E</u></i>
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	<i>Non applicable.</i>
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	<i>5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml</i>
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	<i>3 D/E</i>
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	<i>5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml</i>
· "Règlement type" de l'ONU:	<i>UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, DISPOSITIONS SPÉCIALES 640E, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT</i>

15 Informations relatives à la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

- **Mention d'avertissement** *Danger*
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
*produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
toluène*
- **Mentions de danger**
*Liquide et vapeurs inflammables.
Peut être nocif par inhalation.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.*

(suite page 10)

CD

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.09.2015

Numéro de version 2.3

Révision: 11.09.2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 9)

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour le système digestif à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Contact avec la peau.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Conseils de prudence**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **Directive 2012/18/UE**

• **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

• **Catégorie SEVESO**

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

• **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**

• **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**

• **Prescriptions nationales:**

• **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

• **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

• **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système digestif à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Contact avec la peau.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Service établissant la fiche technique:** Service protection de l'environnement

• **Contact:** M. Dr. Mayer

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.09.2015

Numéro de version 2.3

Révision: 11.09.2015

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 10)

IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
Acute Tox. 5: Acute toxicity, Hazard Category 5
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2A: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2A
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

CD